



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1426

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projets Preuve de Concept 2016 - Attribution de subventions d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet de recherche et de développement CICAT et au Centre Léon Bérard pour le projet de recherche et de développement ORPhEE

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Surla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Morage.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1426**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projets Preuve de Concept 2016 - Attribution de subventions d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet de recherche et de développement CICAT et au Centre Léon Bérard pour le projet de recherche et de développement ORPhEE**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Rhône-Alpes et Auvergne, pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne.

Afin d'accélérer le transfert d'innovations de la recherche vers le patient et de contribuer au développement économique de l'inter-région dans le domaine de l'oncologie, le CLARA assure la détection, le montage et le suivi de projets collaboratifs publics-privés visant à réaliser des preuves de concept en oncologie. Ce dispositif "Preuve de Concept" est d'ailleurs une spécificité, reconnue pour sa pertinence, du Cancéropôle Lyon-Auvergne Rhône-Alpes.

L'appel à projets "Preuve de Concept" 2016 a été lancé par le CLARA en septembre 2015. Six manifestations d'intérêt ont été soumises en réponse et 6 projets ont été déposés, à l'issue du processus de pré-sélection organisé par le CLARA. Parmi eux, 3 projets ont été définitivement labellisés cette année et sont présentés au comité des financeurs pour recueillir leur cofinancement.

Il est proposé que la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon interviennent conjointement pour co-financer les 2 projets de recherches et de développements (R&D) collaboratifs suivants : CICAT et ORPhEE, labellisés par le CLARA dans le cadre de son appel à projets "Preuve de concept" 2016.

II - Projet CICAT - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1**1° - Le projet**

Ce projet, d'une durée de 39 mois, associe une petite et moyenne entreprise (PME) lyonnaise et l'Université Claude Bernard Lyon 1 (69). Il a démarré le 1er juin 2016 et se termine le 31 août 2019. Ce projet a pour objectif de faire la preuve du concept de l'utilisation des agences nationales à la recherche (ARN) doubles-brins dans le traitement de certains cancers, notamment, le très agressif cancer du poumon non-à-petites-cellules. Ce cancer est un des cancers les plus meurtriers au niveau mondial.

La molécule développée par la PME pourrait remplacer certaines chimiothérapies et thérapies ciblées. Environ 20 % du marché pourrait être investi, ce qui représente approximativement un milliard d'euros annuel sur le marché du cancer du poumon non-à-petites-cellules.

La PME a été créée spécifiquement pour développer ce projet et, a d'ores et déjà permis la création de 2 emplois et prévoit d'embaucher le personnel nécessaire au développement de son activité dans les mois à venir.

2° - Le budget et le plan prévisionnel de financement

Projet	Partenaires	Coût complet (en €)	Assiette de l'aide retenue (en €)	Subventions octroyées (en €)	Taux d'aide	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Métropole Lyon
CICAT	Partenaire 1 (69)	1 708 020	1 708 020	0			
	Université Claude Bernard Lyon 1	1 385 000	341 000	341 000		295 000	46 000
Total		3 093 020	2 049 020	341 000	17 %	295 000	46 000

III - Projet ORPhEE - Attribution d'une subvention d'équipement au Centre Léon Bérard de Lyon 1**1° - Le projet**

Ce projet, d'une durée de 36 mois, est porté par une PME lyonnaise associée au Centre Léon Bérard, établissement de santé privé d'intérêt collectif (69). Il démarre le 1er septembre 2016 et se termine le 31 août 2019.

Il a pour objectif de poursuivre le développement préclinique d'une stratégie d'immunothérapie prometteuse, basée sur une administration intra tumorale d'une molécule développée par la PME.

Le projet ORPhEE permettra d'augmenter l'attractivité du territoire lyonnais en s'appuyant sur les forces du territoire en santé, en oncologie et en biotechnologie. La molécule développée vise à aider les patients en échec thérapeutique, à survivre à leur cancer. Le développement de cette nouvelle thérapie par le centre de lutte contre le cancer Léon Bérard renforcera sa position à l'international et permettra ainsi de générer de nouveaux investissements en R&D en oncologie sur le territoire.

En cas de succès de la preuve de concept, la création de 6 emplois à Lyon sera engagée par la PME afin de coordonner le développement clinique de la molécule.

2° - Le budget et le plan prévisionnel de financement

Projet	Partenaires	Coût complet (en €)	Assiette de l'aide retenue (en €)	Subventions octroyées (en €)	Taux d'aide	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Métropole Lyon
ORPhEE	Partenaire 1 (69)	742 770,00	742 770	0			
	Centre Léon Bérard	713 817,90	354 000	354 000		0	354 000
Total		1 456 587,90	1 096 770	354 000	32 %	0	354 000

IV - Modalités de soutien de la Métropole de Lyon dans le cadre des projets de R&D CLARA 2016

Par délibération n° 2015-0713 du 2 novembre 2015, le Conseil métropolitain a voté une individualisation d'autorisation de programme globale d'un montant de 1 500 000 €, destinée à soutenir les projets de R&D collaboratifs labellisés par le CLARA dans le cadre de ses appels à projets "Preuve de concept".

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 400 000 €, selon de détail suivant :

- une subvention d'équipement d'un montant de 46 000 € au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet CICAT,
- une subvention d'équipement d'un montant de 354 000 € au profit du Centre Léon Bérard pour le projet ORPhEE.

Un comité de suivi animé par le CLARA sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des 2 projets ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe d'intervention de la Métropole de Lyon sur les projets de recherches et de développements (R&D) labellisés par le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) dans le cadre de l'appel à projets "Preuve de Concept" 2016,

b) - l'attribution de subventions d'équipement, pour un montant total de 400 000 €, pour soutenir la réalisation des projets de R&D suivants, labellisés par le Cancéropôle CLARA en 2016 :

- 46 000 € au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet CICAT,
- 354 000 € au profit du Centre Léon Bérard pour le projet ORPhEE.

c) - les conventions de subvention à passer entre la Métropole de Lyon, l'Université Claude Bernard Lyon 1 et le Centre Léon Bérard définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international individualisé sur l'opération n° 0P02O0863 le 2 novembre 2015 pour un montant de 1 500 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 :

- compte 204 21 pour un montant de 354 000 € et compte 204 181 pour un montant de 46 000 € - fonction 67, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 120 000 € en 2016,
- 100 000 € en 2017,
- 100 000 € en 2018,
- 80 000 € en 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.